FORMATION CONTINUE 2026

Dimanche 8 février 2026

Formation obligatoire à la radioprotection des patients

(renouvelable tous les 10 ans – arrêté du 11 juin 2019)

Jean-Michel FOUCART

Programme de formation

Objectif général et contexte de la formation

- Selon l'arrêté du 11 juin 2019, tous les praticiens en exercice doivent bénéficier tous les 10 ans d'une formation à la radioprotection ; aux objectifs et compétences attendues précises. L'objectif de cette formation est de répondre à cette obligation et d'obtenir une attestation validante valable 10 ans.

Objectifs opérationnels et compétences visées par cette formation

A l'issue de cette formation, vous aurez la capacité de :

- Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical.
- Appliquer la réglementation.
- Mettre en œuvre de façon opérationnelle les principes de justification et d'optimisation des expositions.
- Améliorer sa pratique pour le bénéfice du patient.

Résumé de la journée de formation / Contenu pédagogique

Introduction et présentation

Module 1 : Réglementation
- Origine de la réglementation
- Respect de la réglementation

À la fin de ce module, les participants seront capables d'identifier les exigences réglementaires en matière de gestion des risques associés aux rayonnements ionisants et en termes d'évaluation des pratiques professionnelles.

Module 2 : Connaissance du risque
- Situations à risque
- Dysfonctionnements possibles
- Exigences réglementaires en matière de gestion des risques

À la fin de ce module, les participants seront capables d'informer et d'impliquer le patient, d'identifier les situations à risque associées aux rayonnements ionisants et d'identifier les dysfonctionnements possibles.

Module 3 : Justification
- Exigences réglementaires
- Choix du type de cliché

À la fin de ce module, les participants seront capables d'identifier les exigences réglementaires en matière de justification des expositions et de justifier le choix du type de cliché.

Module 4 : Optimisation
- Exigences réglementaires
- Procédures de réalisation

À la fin de ce module, les participants seront capables d'identifier les exigences réglementaires en matière d'optimisation des expositions et d'optimiser le choix des procédures des examens radiologiques.

Module 5 : Analyse des pratiques professionnelles
- Outils d'EPP
- Evaluation et amélioration des pratiques individuelles

À la fin de ce module, les participants seront capables d'identifier les outils d'évaluation des pratiques professionnelles et d'appliquer des actions d'amélioration des pratiques professionnelles.

Indicateurs clés

Le taux global de satisfaction : 98,7% de satisfaction des participants aux évènements organisés par l'AFC ODF en 2025 (sur 80 questionnaires reçus).

Prérequis

- Être professionnels de santé en exercice, pratiquant des soins d'orthopédie dento-faciale.

Publics visés

- Spécialistes qualifiés en ODF libéraux et/ou salariés.
- Internes en DES d'ODF ou ODMF.
- Chirurgiens-dentistes libéraux et/ou salariés.

Personnes en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles ?
Nous vous invitons à contacter notre ***référente handicap Alexandra SCHALLER*** par mail avant de vous inscrire : a.schaller@afc-odf.fr

Modalités

Durée : 1 jour (7 heures) – 9h00 à 17h30 avec une pause déjeuner (repas libre)
Type de formation : Formation présentielle

AFC ODF - Association de Formation Continue en ODF
N° SIRET : 923 927 248 00016 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11756909475 auprès du Préfet de Paris.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail).

Lieu

AFC ODF chez SFODF – 15 rue du Louvre, Bât. 2 - RdC - 75001 Paris

Nombre de participants

De 20 à 35 participants maximum par journée.

Modalités et délai d'accès

Pour accéder à cette formation, il suffit de vous inscrire directement en ligne sur le site des formations de la SFODF : **www.afc-odf.fr**
Une fois l'inscription en ligne faite, vous recevrez une réponse sous 48h.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Projection de diapositives commentées.
- Un bloc note et un stylo seront distribués en début de formation.

Modalités d'évaluation

Modalités de positionnement :
Un test d'évaluation en ligne sera envoyé par email.

Modalités d'évaluation des acquis :
Un test d'évaluation en ligne des acquis sera envoyé à la suite de la journée de formation.

Modalités d'évaluation de la satisfaction

Questionnaire d'évaluation en ligne après la formation.

Tarifs

Membres ..... 350 €
Non membres ..... 390 €
Jeune diplômé.e membre de la SFODF ..... 150 €

Internes en DES d'ODF
- Les 5 premières inscriptions ..... 30 €
- Membres ..... 100 €
- Non membres ..... 150 €

Formateur Référent

Jean-Michel FOUCART
(Paris)

- *Docteur en Chirurgie Dentaire, Spécialiste qualifié en Orthopédie Dento-Faciale et Orthodontie*
- *Maître de Conférence des Universités - Praticien Hospitalier des CSERD*
- *Attaché Hospitalier de l'Hôtel Dieu de Paris (AP-HP)*
- *Doctorat d'Université en Sciences de la Vie et de la Santé*
- *Diplôme Universitaire en droit du dommage corporel et indemnisation*
- *Lauréat de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire*
- *Expert près la Cour d'Appel de Versailles*

Contact

Alexandra SCHALLER
Mail : a.schaller@afc-odf.fr
Téléphone : +33 1 43 80 72 26